

LES POSTES

LA DISTRIBUTION DU COURRIER LE SAMEDI DANS LES CIRCONSCRIPTIONS RURALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné qu'il y a une distribution de courrier le samedi dans nombre de petites villes situées dans les circonscriptions rurales, c'est-à-dire dans les zones rurales; étant donné que cette distribution est importante pour ceux qui en ont pris l'habitude et comptent dessus; étant donné par ailleurs que les services postaux envisagent de supprimer ce service, je propose, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

● (1415)

Que le ministre des Postes ordonne à son ministère de mettre fin à l'étude du projet d'abandonner le service postal le samedi, ce qui constitue un affront direct au Canada rural.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DES INDIENS AUX DÉBATS CONSTITUTIONNELS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question à l'intention du premier ministre qui doit, sauf erreur, prendre la parole ce soir à la Conférence de tous les chefs et des anciens qui se tient ici à Ottawa.

Le premier ministre n'ignore pas qu'à l'égard des débats constitutionnels, le gouvernement conservateur avait convenu que des représentants des Indiens devaient prendre une part entière et directe à toutes les rencontres constitutionnelles ayant une incidence reconnue sur leurs affaires. Le gouvernement a-t-il l'intention d'honorer cet engagement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le chef de l'opposition me permettra de lui rappeler que son gouvernement—en décembre dernier, je crois—ne faisait qu'entériner la politique que nous avons adoptée en février de l'année précédente lorsque le gouvernement fédéral avait inscrit à l'ordre du jour de la Conférence des premiers ministres sur la constitution la question de la participation des Indiens et avait obtenu le consentement des divers premiers ministres à résoudre la question de cette façon-là.

Nous avons décidé de prendre les mesures nécessaires pour que les ministres chargés de débattre les réformes constitutionnelles reçoivent les représentants des Indiens et je suis très heureux que le premier ministre d'alors, maintenant chef de

Questions orales

l'opposition, ait honoré notre engagement. Nous avons certes l'intention de poursuivre dans cette voie.

M. Clark: Madame le Président, je suis sûr que les députés ont apprécié cette brève incursion historique. Le premier ministre voudrait-il maintenant répondre à ma question. L'engagement précis pris par le gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger sera-t-il pleinement honoré par le gouvernement actuel?

M. Trudeau: Madame le Président, si j'ai fait un bref rappel historique, c'est pour indiquer que c'est nous qui avons pris cet engagement et, bien entendu, nous avons l'intention de le respecter. Dans l'intervalle, je suis heureux que le chef de l'opposition ait eu l'occasion d'y souscrire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, si le premier ministre confond, je l'avertis que les Indiens eux font la différence. Ils savent que l'engagement qu'avait pris le gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger était sensiblement différent de celui de son gouvernement. Peut-être le gouvernement libéral de l'époque se dirigeait-il vers cette solution?

Le premier ministre pourrait calmer les appréhensions et clarifier considérablement la question s'il voulait bien dire à la Chambre si son gouvernement a l'intention d'honorer dans tous ses détails l'engagement pris par mon gouvernement?

M. Trudeau: Madame le Président, si le chef de l'opposition consulte les feuillets bleus, il verra que je m'y suis engagé à la fin de ma première réponse.

* * *

LA LOI SUR LES INDIENS

LA DATE À LAQUELLE LA RÉVISION SERA TERMINÉE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Maintenant que la révision de la loi sur les Indiens a franchi diverses étapes, le ministre peut-il dire à quelle date il voudrait qu'elle soit complétée et s'il a l'intention d'apporter des changements aux attributions?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, comme le chef du député vient de le mentionner, la conférence générale des chefs et des anciens aura lieu au cours de la semaine. La loi sur les Indiens y sera mise en délibération.

C'est peut-être la première fois dans l'histoire du Canada que ces personnes se réunissent ainsi pour faire connaître leurs vues et même la façon dont elles aimeraient que le gouvernement fédéral procède en la matière.

A cause de la conférence, je m'abstiens de répondre à des questions comme celles que le député vient de poser avant d'avoir entendu ce que les dirigeants indiens ont à dire à ce sujet. Je pourrai mieux y répondre dans une couple de semaines quand j'aurai eu le temps d'analyser les résultats de la conférence.